



CTA de Montpellier - 29 janvier 2021

Compte rendu du SNALC

➤ Présents :

- **administration** : Isabelle Chazal (SG), Alma Lopes (SGA-DRH), Nathalie Masneuf (SGA), Christophe Mauny (DASEN 34), Annick Debordeaux et Olivier Arribat (DPE), Patricia Gallera (DPATE), Agnès Vrinat Jeanneau (IPR chargé de l'éducation prioritaire), Henri Cau (DSDEN 11)... absence de Mme la Rectrice.

- **OS** : UNSA, FSU, SNALC, FO

➤ Déclarations liminaires : UNSA / FSU / FO / SNALC

➤ Éléments de réponse aux déclarations, par Mme la Secrétaire Générale :

- Les **LDG** (Lignes de Direction Générales) nationales déjà votées l'an dernier seront enrichies cette année des notes de service académiques, d'où le nouveau vote en CTA. Dans vos déclarations vous (les OS) dénoncez un manque de transparence mais les LDG sont une autre façon d'aborder le dialogue social. Elles sont le résultat d'un équilibre entre des évolutions de carrière globales et des éléments plus personnels. On respecte les spécificités entre chaque département, et d'autres académies ont fait le choix de ne pas les soumettre au vote des OS.

- A propos des **moyens** : les dotations dans les lycées et collèges ont été transmis, un peu tard il est vrai, mais vous les avez reçus. Nous n'avons pas à vous donner les, la répartition des heures qui relèvent de l'autonomie (HP et HSA suffisent) des établissements.

- Nous n'aborderons pas ce jour le sujet de la **crise sanitaire** ; le virus ne circule pas plus dans les établissements scolaires qu'ailleurs. Nous sommes à la veille d'annonces importantes, nous traiterons donc ce thème ultérieurement. L'ARS en collaboration avec les infirmiers a mis en place un protocole de contact tracing et des campagnes de tests antigéniques en complément.

- Sur la question des **AED en préprofessionnalisation** : cette question du SNALC sera traitée en questions diverses.

- Concernant les **personnels non titulaires**, les CCP n'interviendront que dans un cadre disciplinaire, les grilles salariales sont nationales donc nous n'avons pas à en traiter. Le SNALC objecte que les modalités de classement dans ces grilles relèvent bien de la compétence du rectorat, et réitère sa demande de groupe de travail à ce sujet.

➤ **LDGA promotions :**

Le texte original de 37 pages, déjà étudié et modifié en groupe de travail, fait l'objet de quelques derniers amendements :

- ajout de bilans détaillés à présenter en CT à la fin des différentes campagnes de promotion (égalité homme-femme/diversité des environnements professionnels...)

- ajout d'une amélioration de la traçabilité des formations suivies par les agents (pas toujours opérationnelle à l'heure actuelle, et ne permettant pas de mettre en lumière l'ensemble des compétences développées par les agents...)

- ajout d'une information des agents concernant la possibilité de faire des recours sur l'avis recteur dans le cadre des rendez-vous de carrière, ainsi que de faire réévaluer de façon annuelle son appréciation recteur après la promotion à la hors-classe (dans le cadre de la campagne « classe exceptionnelle »).

- L'administration refuse de prendre en compte l'ancienneté de service comme premier critère de départage, malgré les demandes de l'UNSA et de la FSU.

Vote : 10 voix contre

➤ **LDGA mobilité :**

Mme la Secrétaire Générale rappelle que certaines académies ont fait le choix de ne pas faire revoter les LDGA mobilité votées l'an dernier, à Montpellier nous avons fait le choix de faire revoter car modifications dans les annexes (surtout premier degré, et sur éducation prioritaire dans second degré). Les OS répondent que c'est le principe même de LDG, et l'opacité inhérente à leur mise en œuvre, qui de fait entraîne un vote contre (voir déclarations liminaires).

1^{er} point de discussion autour de la bonification éducation prioritaire :

Mme Chazal explique le principe de l'affectation sur l'éducation prioritaire. L'an dernier il n'y a pas eu de mouvement spécial comme les années précédentes mais l'administration souhaite que l'on favorise l'affectation d'enseignants motivés qui ont vraiment envie d'être sur ce type de support.

Me Vrinat Jeanneau explique le système qu'elle souhaite faire mettre en place pour le prochain mouvement intra. L'idée est de s'inspirer de ce qui est pratiqué dans l'académie de Lyon : les candidats voulant exercer en éducation prioritaire pourraient se voir attribuer une bonification sur les vœux Rep/Rep+ précis. Pour obtenir cette bonification (valable pour une durée de 3 ans), le candidat devrait suivre un parcours d'autoformation via magistère et passer devant une commission ad hoc (composée à priori de chefs d'établissement et d'inspecteurs), pour présenter leur motivation et montrer leur connaissance du référentiel éducation prioritaire. Cela permettrait, selon l'administration, de ne pas avoir sur ces postes des personnels non motivés ou là par défaut. Il y aurait dans le parcours magistère une présentation des établissements classés assez fine, afin de permettre aux collègues qui postulent de préparer l'entretien avec plus de pertinence.

FSU, SNALC, et FO se montrent réticents à cette idée. L'administration insiste sur la volonté d'éviter que des néo-affectés se retrouvent en difficulté. Pour le SNALC, on travaille sur le casting au lieu de travailler sur l'accompagnement des collègues. Cela n'est pas satisfaisant. Le SNALC réclame des dédoublements ainsi que des options pour créer de l'attractivité.

2^e point important : le rapprochement de conjoint

Débat autour de l'élargissement de la bonification à des départements non limitrophes mais potentiellement plus rapides à atteindre, en fonction des spécificités de notre territoire. L'administration reste inflexible face aux demandes des syndicats.

Pour les ATSS : demande de prise en compte de l'autorité parentale conjointe aussi (ce n'est pas le cas à l'heure actuelle). Mme Gallera indique que cela ne sera pas pris en compte dans les priorités légales mais dans les règles subsidiaires.

Suite à l'ouverture du lycée de Sommières, les personnels qui seraient concernés par une mesure de carte scolaire à cause de ce nouvel établissement y auront une priorité par rapport à d'autres mesures de carte.

Mme la secrétaire générale indique que l'administration travaille sur un guide de mobilité, plus « digeste » que les LDG, qui sera envoyé à tous les agents dans les semaines qui viennent.

Les OS demandent à ce que les éléments de barème permettant d'expliquer la non obtention du vœu 1 soit transmis aux agents. L'administration répond qu'elle donnera tout ce qu'elle est autorisée à donner (par la DGRH).

Vote : 10 voix contre

Il y aura donc un CTA de repli.

